

les moindres incidents de ce drame lugubre, n'aurait, certes, pas mis un fait aussi grave, aussi capital, celui des *pierres lancées en grand nombre contre le général et sa troupe*; une pareille omission gerait inexcusable, et elle indiquerait chez M. Colcombet une sorte de parti pris de laisser sans atténuation et d'aggraver, par conséquent, les torts bien déplorables reprochés à nos soldats. Nous devons donc admettre, d'après le silence significatif de M. Colcombet, que l'histoire des provocations et de la grêle de projectiles n'était qu'une fable.

» En rendant avec si juste raison la Compagnie Générale responsable de ces tristes événements et de ceux qui les ont suivis, M. Colcombet aurait pu corroborer son assertion de plusieurs circonstances dont la signification est pour nous décisive. Il aurait dû montrer à quel point les ouvriers mineurs ont été logiques. Leur ennemie, c'est la Compagnie Générale; cette compagnie inquiète leur avenir, menace de réduire leur salaire, etc. Tout cela est clairement expliqué dans la lettre de M. Colcombet. Mais comment a-t-il pu oublier de faire remarquer que, conséquents avec cette pensée, les ouvriers ont cessé leurs travaux dans les seuls puits de la Compagnie Générale, voulant ainsi, par cette sorte de protestation exceptionnelle (toute passive, du reste), bien caractériser la nature et les auteurs de leurs griefs, et ne pas laisser prendre le change sur leurs intentions?

» Ils ont usé de leur incontestable droit en refusant de travailler. Un de nos estimables correspondants nous a déjà appris qu'ils ne se sont rendus coupables d'aucune sorte de violence. Notons donc encore en passant qu'on les a calomniés en parlant de bandes nombreuses arrêtant les travaux dans les puits en activité.

» Il est bien vrai que, dans les premiers moments, plusieurs ouvriers, se figurant à tort que la mine dans laquelle ils travaillaient appartenait à la Compagnie Générale, ont suivi l'exemple de leurs camarades. C'est ainsi que la mine Rochetaillée a été désertée pendant un jour ou deux. Mais ils n'ont pas tardé à reconnaître leur erreur, et ils sont promptement revenus à leurs chantiers. Dans les autres mines dissidentes, les ouvriers, n'ayant, comme de raison, aucun des motifs de plainte expliqués par M. Colcombet (et que leur nature rend exclusivement applicables à la Compagnie Générale), n'ont jamais songé à abandonner des maîtres qui leur inspirent toute confiance. Les travaux n'ont donc pas discontinué dans les mines de Chaney, Firminy, Roche-la-Molière, Montheux, Neveux, la Chana, Janon, Ogier Tardive, la Barrillière, Chazotte, Montcel, Ricamarie, Odin, Bréchnignac, Ranchon, etc., toutes mines étrangères à la Compagnie Générale. Celle-ci et ses adhérents sauront-ils enfin profiter de la leçon si intelligente que leur donnent de simples ouvriers?

» Agréer, etc.

V. L. »

Nouvelles de Pologne.

On a appris par des correspondances particulières la situation des insurgés, leur organisation précise, et les secours inattendus qu'une direction heureuse est venue leur apporter. On ne peut publier ces détails, et cela se comprend; on ne veut pas divulguer des plans qui ne peuvent réussir qu'en restant secrets. Mais déjà des résultats sont obtenus. Ainsi, dans la journée du 22, les insurgés ont eu une rencontre avec un escadron de cavalerie autrichienne, et l'ont complètement mis en déroute après lui avoir tué vingt-cinq hommes. Ce premier succès n'a pas été le seul. En apprenant cette défaite, le commandant des troupes réunies aux environs de Tarnow a fait partir 2 bataillons d'infanterie et 3 escadrons de cavalerie. Ces forces se sont avancées contre les insurgés, qui se sont repliés vers la forêt où ils sont retranchés. La marche a continué ainsi dans la journée du 23, et, après quelques escarmouches, les Autrichiens se sont arrêtés à l'approche de la nuit. Les feux ont été allumés par les insurgés; mais, pendant que l'ennemi était en face, attendant le jour pour poursuivre sa marche, les colonnes de paysans se sont enfoncées dans des positions peu accessibles aux troupes à pied, inaccessibles à la cavalerie.

Pendant que cela se passait au sud-ouest de Tarnow, une autre colonne d'insurgés, après s'être renforcée à Worniki et Borec, a surpris pendant la nuit la garnison autrichienne de la petite ville de Chrzanow et l'a massacrée. Voici sur ce dernier fait les détails transmis par une correspondance :

« Les insurgés qui se tiennent dans les forêts ont attaqué, dans la nuit du 24 au 25 mars, un escadron de cheval-légers autrichiens qui étaient en garnison dans un village situé à quelques lieues de Chrzanow, petite ville des environs de Cracovie. Tous

les hommes de cet escadron ont été pris ou tués. Les paysans combattent comme des sangliers depuis que les Autrichiens veulent les forcer à reprendre leur ancienne position. »

La censure s'exerce plus que jamais sur les journaux allemands, et on est obligé de deviner la vérité.

« Les nouvelles de la Galicie, écrit-on de Vienne le 1^{er} avril à la *Gazette des Postes de Francfort*, n'offrent pas d'intérêt. Les paysans ne sont pas encore rentrés dans leurs foyers, et, çà et là, il éclate des collisions; mais on espère que le gouvernement viendra à bout de rétablir l'ordre et la tranquillité. Des voyageurs revenus de la Galicie il y a dix ou douze jours affirment que les paysans leur ont demandé leurs passeports. On espère que l'occupation militaire du pays mettra un terme à ces abus. Un prêtre régulier s'est tué dans des circonstances extraordinaires. »

On écrit de la frontière de Russie :

« En Pologne tout est tranquille, mais il règne une grande activité militaire, et on voit arriver chaque jour une grande quantité de munitions et de provisions. »

— L'*Observateur Autrichien* publie un long article où il dit, dans un style jésuitique, que le gouvernement impérial n'est pas coupable des horreurs qui se sont commises en Galicie, et qu'il faut attribuer tout le mal aux gens de révolution. Ce sont de ces articles qu'on rédige là-bas pour qu'ils soient reproduits à Paris par certaines feuilles notoirement subventionnées par l'ambassade autrichienne, comme elles le sont aussi par Rosas.

Souscription nationale en faveur des Polonais.

(19^e Liste.)

La loge *Union et Confiance* (2^e versement), 68 f. 65 c. — M^{me} Gilibert, 40 f. — MM. Zindel (2^e versement), 5 f. — Vallet, de Grigny, 5 f. — Brunier, 2 f. — Un anonyme, d'Oullins, 2 f.

Souscription faite par les ouvriers boutonnières en nacre de la fabrique de M. Nallet. — MM. Charlin, 50 c. — Faure, 50 c. — Perroud, 50 c. — Brosse, 50 c. — Pélissier, 50 c. — Marius, 50 c. — Brehaut, 50 c. — Louis, 50 c. — Combé, 60 c. — Jules, 50 c. — Doumain, 65 c. — Berger, 50 c. — Belle, 50 c. — Duperret, 50 c. — Rodait aîné, 1 f. — Rodait cadet, 25 c. — Rodait jeune, 30 c. — Chapuis, 25 c. — Maurand, 25 c. — Pavier, 25 c. — Villierme, 25 c. — M^{mes} Jenny, 25 c. — Lagier, 25 c. — Benier, 25 c.

Total précédent. 4,038 fr. 55
Total jusqu'à ce jour. 4,141 75 c.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 8 avril.

M. DE SALVANDY dépose encore un projet tendant à affecter au département de l'instruction publique, sur l'exercice de 1846, un crédit de 140,100 fr. pour le musée d'anatomie comparée de la faculté de médecine de Paris, et pour l'acquisition de diverses collections d'objets d'histoire naturelle; un projet tendant à ouvrir au département de l'instruction publique, sur l'exercice 1846, un crédit de 1,036, 768 fr., pour acquisition de terrains nécessaires au développement de l'école de culture du Muséum d'histoire naturelle à Paris.

La chambre adopte par assis et levé un projet de loi tendant à approuver l'échange d'une parcelle de bois dépendant de la forêt domaniale de Framont, département des Vosges, contre des bâtiments et terrains appartenant à la dame Chapuy, et situés dans le même département.

Le scrutin de division ne donne pas de résultat, faute d'un nombre suffisant de votants. Il sera recommencé lundi.

La séance est levée à cinq heures.

Afrique française.

Le *Moniteur Algérien* du 5 contient le résumé suivant des dernières opérations de l'armée dont nous avons parlé succinctement :

Les succès obtenus dans l'est d'Alger par le général Gentil, par les colonnes du gouverneur général et du général Bedeau, dans l'est et le sud de Tittery par les colonnes Camou et Yussuf sous la direction supérieure de M. le général Marey, ont produit des résultats matériels et moraux qui se manifestent ou se complètent chaque jour davantage.

Les tribus de l'est et du sud de Tittery, qui avaient abandonné notre cause, soit par inclination pour l'émir, soit par force pour conserver leurs biens, sont à peu près toutes rentrées sous notre domination. M. le général Marey est occupé à les réorganiser, après leur avoir imposé une contribution de guerre peu forte, parce qu'elles ont beaucoup souffert par les cir-

constances. Déjà elles nous fournissent des moyens de transport pour alimenter les colonnes Camou, Yussuf et Renault, qui manœuvrent au loin dans le désert. Une partie de ces troupes est employée à convoier des vivres pour celles qui continuent les opérations.

Par Boghar, par Teniet-el-Haad, par Tiarret, les nouvelles qui arrivent s'accordent à dire que l'émir était le 28 ou le 29 dans le Djebel-Mechah, chez les Ouled-Sidi-Chikn.

Quelques uns disent qu'il est du côté d'Ain-Madhi, et que son ancien ennemi Tedjini lui aurait offert un asile dans sa ville, mieux fortifiée aujourd'hui qu'elle ne l'était au temps où l'émir, tout puissant alors, en fit le siège.

Les désastres de la retraite précipitée d'Abd-el-Kader ont amené plusieurs tribus réfugiées dans le Nador à se soumettre à M. le général de Lamoricière.

Précédemment, cet officier général avait fait une razzia dans les bois au sud de Frenda, sur les Assenas et une fraction des Harars; il a dû se porter depuis au sud des Chotts, où se sont retirées plusieurs grandes tribus. Il est probable qu'il en obtiendra la soumission.

M. le colonel Gachot a soumis la plus grande partie des Djaffras, qu'il a atteints du côté de Daya.

Un nouveau sultan avait surgi dans le sud-ouest de Tlemcen, au milieu des Angades algériens et marocains. Il se disait l'envoyé de Dieu, le prophète ressuscité pour purger la terre musulmane de la présence des chrétiens. Il annonçait qu'il allait immoler l'infidèle, et que toute résistance serait impossible. Soit qu'il eût cette confiance lui-même, soit qu'il ne fût qu'un habile imposteur, il s'avança hardiment sur Tlemcen et somma M. le général Cavaignac de se soumettre ou d'évacuer le pays. Sa lettre est un monument de fanatisme illuminé.

Le général Cavaignac, voyant son ennemi si confiant, le laissa s'approcher à six lieues de Tlemcen, sur le plateau de Terni. Le prophète déploya 800 hommes de cavalerie et 1,200 fantassins. La troupe du général Cavaignac était de trois bataillons et de 550 chevaux.

Les Arabes inspirés attendirent le combat de pied ferme. Notre cavalerie, conduite par le colonel Gagnon, les enfonça, et la mêlée devint complète. Bientôt, malgré les prédictions du prophète, la déroute des siens fut générale. Ils s'enfuirent, laissant en notre pouvoir une centaine de morts, bon nombre de chevaux tués et sept drapeaux sur huit qu'ils portaient.

On n'a pas su que les jours suivants le ressuscité ait pu réunir ses soldats.

Notre perte a été de trois hommes tués, dont M. Thévenin, brave officier du 5^e hussards, une douzaine de blessés et vingt-deux chevaux tués.

Deux autres sultans, dont un nègre, se manifestent dans le nord de notre frontière de l'ouest. Sur presque tous les points, depuis un an, et jusque dans la province de Constantine, on a vu s'élever des ambitieux pour exploiter, chez les Arabes, les passions vives du fanatisme religieux, de l'esprit de nationalité et de la haine des chrétiens. Plusieurs ont proclamé qu'ils n'agissaient pas pour Abd-el-Kader, mais pour leur propre compte, avec une mission directe de Dieu.

Ce qui prouve que le sultan qui vient d'être vaincu par M. le général Cavaignac était en dehors de l'autorité d'Abd-el-Kader, c'est que Bou-Hamedji s'est porté avec une centaine de cavaliers au milieu des tribus réfugiées qui avaient marché avec le sultan, et leur a frappé une amende. Le célèbre Bou-Maza n'a reconnu que très tard l'autorité de l'émir, et lorsque celui-ci paraissait devoir triompher.

Bou-Maza, blessé grièvement au combat que lui a livré le 7 le colonel Saint-Arnaud, est encore dans le Dahra, où il se cache. Son parti reste en armes sous les ordres de son lieutenant Bou-Alem, mais il est loin de faire des progrès.

Hadj-Seghir n'est pas moins languissant dans les montagnes de l'Ouarencenis; il n'a pu faire un pas en dehors du cercle où il s'était cantonné. La crainte des neiges et des pluies torrentielles a retardé jusqu'ici son expulsion. M. le duc d'Aumale, ayant sous ses ordres toutes les troupes de Milianah et d'Orléansville, va attaquer les insurgés sur toutes les pentes inférieures. Ce n'est guère que dans les premiers jours de mai, et lorsque la végétation dans ces montagnes permettra d'y nourrir les animaux, que l'on pourra explorer les sommets les plus élevés.

Il serait possible toutefois qu'avant cette époque les Kabyles chassassent eux-mêmes l'homme qui leur a fait éprouver de si grandes pertes de tout genre.

C'est dans le Dahra et dans l'Ouarencenis que se trouvent les derniers restes de cette grande insurrection qui avait envahi tout le pays, depuis la frontière de l'ouest jusqu'à la pointe est de l'Ouarencenis.

Grâce à l'extrême activité de nos troupes, la révolte n'avait pu passer le Chélif central, ni pénétrer dans les environs d'Alger, où se trouve la plus grande masse d'intérêts européens. Là, c'est à peine si cette guerre, si féconde en événements, a produit quelque impression. Les communications, les transactions n'en ont pas été troublées un seul instant.

La colonisation et les travaux de tout genre ont marché du même pas. On a seulement remarqué que l'intérêt de l'argent avait un peu haussé, bien que des capitaux assez considérables soient venus se placer malgré la guerre.

Aujourd'hui la confiance est rétablie partout. De tous les points, même les plus éloignés, les Arabes viennent à nos marchés. Les transactions entre Européens semblent avoir pris une nouvelle activité.

Dans ses tentatives de restauration, Abd-el-Kader n'avait pas négligé la province de Constantine. Il avait ouvert des relations avec Achmet-Bey et son ancien lieutenant dans les Bibans; Sidi-Akba cherchait à agiter l'Aurès;

Sa pâleur à elle... sa tristesse à lui!... Elle l'a vu hier, elle le verra demain... et elle lui écrit aujourd'hui!... Ah! je souffre trop!...

Il brisa le cachet et lut rapidement.

Tous les muscles de son visage s'étaient contractés, ses lèvres étaient livides, ses mains crispées serraient convulsivement le fatal papier qu'il tenait sous son regard. Sa poitrine haletante laissait échapper un gémissement sourd, ses genoux fléchirent; il chancela, et se laissa tomber au pied de l'arbre en balbutiant :

— O mon Dieu !... mon Dieu !...

Il y avait des larmes dans sa voix et tout à la fois de la fureur et du désespoir.

Il resta quelques minutes dans cet horrible état et aussi complètement anéanti que si la foudre l'eût écrasé. Puis il revint à lui, ramassa la lettre qui lui était échappée des mains, et se mit à lire lentement, lentement, pour que chaque mot qui lui portait un coup mortel entrât bien dans son âme.

Voici ce qu'il lut :

« Williams, c'est trop souffrir : la force et le courage m'abandonnent! Si ce supplice se prolonge, j'y succomberai! Partez, il le faut, je le veux!... J'ai bien assez de ma douleur; je me sens forte pour la supporter, je ne le suis pas contre la vôtre !

« Si vous restez, Williams, notre fatal secret sera découvert. Il s'inquiète déjà; encore quelques jours, il saura tout, et je mourrai à ses pieds ! Et puis, voyez-vous, c'est affreux quand je le vois près de vous ! Quand il vous serre la main, le rouge me monte au front ! Comme je l'ai abaissé, cet homme si noble, si généreux !... Avec quelle audace je lui fais partager ma honte !... Il y a des moments où je deviens folle ! Vingt fois j'ai voulu me jeter à ses pieds et lui dire : « Tuez-moi, car je suis indigne de vous ! » Mais il eût été trop malheureux de me maudire... Et enfin une horrible pensée s'est emparée de moi. En lui révélant mon crime, n'étais-ce pas appeler sa vengeance sur votre tête !... Dans un duel vous pouviez périr !... vous pouviez le tuer ! Oh ! mon Dieu ! punissez-moi, mais ne permettez pas que le sang de l'un d'eux retombe sur moi !

« Vous le voyez, Williams, depuis le jour où un funeste égarement nous a perdus tous deux, ma vie n'est plus qu'un supplice de toutes les heures ! Mon fatal amour ne s'est pas éteint... et je l'aime encore, lui ! vous êtes deux dans mon âme. Deux pour un amour, n'est-ce pas la une monstruosité ? Ma vie, que je voudrais vous consacrer tout entière, je la donnerais demain pour celui que j'ai trahi !... Ah ! pardon, mon Dieu !... pardon, Williams !... Ne vous ai-je pas dit que je devenais folle ?

« Partez... oubliez-moi. Vous pouviez encore être heureux... mais moi !... Adieu !... priez pour moi, Dieu m'entendra, je ne souffrirai pas longtemps !... Mes enfants ! Emmanuel !... à Williams, que j'étais heureuse avant de vous avoir connu !... Quelle malédiction avez-vous donc appelée sur moi !... »

Voilà ce que lut Dennery, la main posée sur son cœur, dont les battements précipités lui donnaient le vertige. C'était trop de coups à la fois; le

crime de sa femme, la lâche trahison d'un ami, c'était trop : il était anéanti !

Elle ! Léontine ! sa compagne si chaste ! elle en qui il croyait comme on croit en Dieu, elle avait succombé !... Elle avouait sa chute, elle ne parlait point de ses combats !... Son amour pour ses enfants, la confiante tendresse de son époux, rien n'avait pu la sauver ! Et lui... Williams ! cet enfant qui s'était toujours montré si ardent au bien, si sévère pour le crime, il était tombé dans l'abîme !... Sa vertu n'était-elle donc qu'un masque qui dérobaient aux yeux les souillures de son âme !

Dennery resta quatre ou cinq heures dans un état voisin de la démence. Le désordre de ses pensées l'épouvantait. Il cherchait une vengeance !... Une vengeance lui rendrait-elle son bonheur perdu ? Il évoqua le souvenir des dix années qui venaient de s'écouler; il se rappela tout son bonheur passé, et le mit en regard de l'horrible malheur qui le frappait. Des larmes s'échappèrent de ses yeux, des larmes brûlantes qu'il donnait à ces pieux souvenirs d'un bonheur à jamais détruit. Mais, ce moment sacrifié à la faiblesse du cœur, l'énergie de l'homme, de l'époux offensé se réveilla. Il imposa silence aux fougueuses passions qui bouillonnaient en lui, il se leva et se dirigea vers les savanes. Il marcha vite et long-temps, espérant que l'agitation du corps dominerait celle de l'esprit. Peu à peu il trouva un calme apparent; il renferma dans son âme la tempête qui l'avait torturé pendant de longues heures; il s'arma de fermeté et de courage, il prit une résolution énergique, irrévocable, et, maître de lui, ayant épuisé en quelques instants la coupe amère de l'infortune, il se dirigea vers son habitation.

Son visage ne portait point la trace des souffrances qu'il avait subies; mais son regard avait cette expression sévère, implacable, qui porte l'effroi dans l'âme des coupables.

Lorsqu'il arriva chez lui, le jour venait de finir; ses enfants étaient couchés; Léontine était seule, étendue sur un lit de repos. Brisé par des émotions sans cesse renouvelées, elle s'était endormie de ce sommeil pénible que les rêves viennent encore agiter. Dennery s'approcha d'elle sans qu'elle s'éveillât, et la contempla un instant. L'un des bras de la pauvre femme retombait sans force hors du divan; l'autre soutenait sa belle tête. Ses longs cheveux, détachés, couvraient ses épaules, et, comme un voile noir, encadraient sa figure fatiguée; ses lèvres, autrefois si roses et si pures, étaient contractées par une expression pleine de douleur; son sein se soulevait sous les sanglots que le sommeil étouffait, et, au bord de ses paupières fermées, des larmes se faisaient jour.

— Si je l'ignorais... murmura Dennery avec amertume. Ne pénétrerais-je pas en ce moment cet affreux secret ? Ah ! la voilà ma vengeance !

Les lèvres de Léontine s'entr'ouvrirent :

— Emmanuel ! dit-elle avec angoisse... mes enfants !

Dennery resta immobile, la regardant se débattre sous les terreurs d'un rêve.

— Elle souffrira plus encore tout à l'heure, reprit-il sans la quitter de son regard glacé.

En cet instant Léontine fit un violent effort pour se soustraire au cauchemar qui l'oppressait; elle se dressa sur son séant, ouvrit les yeux, et vit son mari debout devant elle.

Léontine se sentit frémir. La lampe qui brûlait sur la cheminée éclairait le visage austère de Dennery; elle crut rêver encore, et, joignant les mains, elle balbutia :

— Mon Dieu ! qu'est-ce donc ?

Dennery, sans lui répondre, lui tendit la lettre fatale qu'il tenait dans ses mains. Léontine y jeta les yeux; un gémissement sourd s'échappa de sa poitrine; elle cacha son visage dans ses mains et se laissa glisser sur ses genoux.

— Vous le voyez, dit enfin Dennery d'une voix altérée, Dieu n'a pas voulu me laisser même le doute... Vous l'avez écrit vous-même, voyez là-bas : « Comme je l'abaisse, cet homme noble et généreux ! Avec quelle audace je lui fais partager ma honte !... » Et plus loin : « Mon coupable amour ne s'est point éteint ! » Lisez donc, car c'est vous, c'est bien vous qui avez écrit cela, n'est-ce pas ?

Et en parlant ainsi, d'une main il écarta les mains de Léontine qui cachaient son visage; de l'autre, il lui montrait encore la lettre. Léontine alors arrêta sur lui ses grands yeux hagards. L'épouvante qui décomposait ses traits leur donnait une expression effrayante et qui tenait de la folie. Dennery recula d'un pas et détourna la tête; il sentait qu'un mot de plus tuerait cette malheureuse femme.

— Relevez-vous ! dit-il d'une voix basse.

Elle obéit machinalement, mais ses genoux fléchirent, et elle retomba assise sur le bord du divan.

— Ce soir, ajouta Dennery, vous n'êtes pas en état de m'entendre... et moi-même, je l'ai senti tout à l'heure, je ne suis pas encore assez maître de moi... Demain, je vous ferai connaître ma volonté. Vous m'entendrez dans votre appartement.

Léontine conserva son immobilité; elle entendait, mais elle ne savait plus si elle existait réellement, tant la souffrance était aiguë.

Dennery sortit lentement et rentra chez lui. Léontine passa la nuit dans l'attitude où il l'avait laissée. Elle n'eut pas une larme; de telles douleurs étouffent, brisent, tuent quelquefois, mais elles ne font point couler les pleurs. Les pleurs soulagent, et l'espérance les suit; mais qu'avait donc à espérer la malheureuse Léontine ! Elle ne fit pas un mouvement; seulement ses yeux fixés devant elle croyaient toujours voir le menaçant visage d'un époux offensé. Elle ne pensait plus, elle ne se demandait pas par quelle fatalité sa lettre était tombée aux mains de son mari; ses lèvres mourantes murmuraient seulement :

— Il sait tout !

Et, comme si un voile de plomb fût tombé sur ses paupières, elle ne pouvait lever les yeux vers le ciel; et, comme si une main de fer eût comprimé son cœur, il ne pouvait s'en échapper une prière. Mais elle sentait en elle un mal poignant qui, elle l'espérait, devait la tuer !

(La suite à un prochain numéro.)

Les émissaires ou des chefs anciennement dévoués à l'émir agitaient la Médjana, le Hodna, le Belesma, les environs de Sétif. Abd-el Kader, pour se rendre ces mouvements et se relier à eux, s'était avancé à travers le pays des Ouled-Nail, jusqu'à l'apré de Bou-Sada; il abandonna ses projets de ce côté pour un but plus grand, plus décisif, celui de soulever les environs d'Alger, et il descendit dans la vallée de l'Isser, tournant ainsi toutes nos colonnes du Tittery et croyant trouver la Mitidja sans défense.

La razzia du bas Isser lui fit perdre un temps précieux, la surprise de nos colonnes du Tittery et croyant trouver la Mitidja sans défense.

Le camp le retardait encore davantage; nos colonnes arrivèrent sur la vallée de l'Isser, et ce nouveau plan de l'émir échoua complètement.

Aujourd'hui il est à 150 lieues du sud de la province de Constantine. M. le général d'Arbouville nous ne tarderons pas à apprendre que la tranquillité est rétablie sur la frontière ouest et sud de la province de Constantine, dont le centre et l'est n'ont pas été troublés un seul instant.

Les ressources d'Abd-el-Kader dans le sud semblent entièrement anéanties. Il a paru chez les Ouled-Sidi-Chikh avec un petit nombre de cavaliers, et paraissait disposé à rejoindre sa défilée dans le Maroc, afin d'y recueillir ses débris et de se reconstituer, si les événements le permettent.

Djeboul, chef du Djebel Amour, semble n'avoir voulu prendre parti ni pour nous, ni pour l'ex-émir; toujours est-il qu'il n'a rien fait en faveur pour nous, et qu'il se tient près de Tadjeroun avec un fort rassemblement de ce dernier, et qu'il se tient près de Tadjeroun avec un fort rassemblement de ce dernier, et qu'il se tient près de Tadjeroun avec un fort rassemblement de ce dernier.

Un autre côté, Djedid et Ben-Aouda, voyant leur cause tout-à-fait perdue, songent à rentrer en grâce; ils ont demandé au khalifa de Laperdue, son entremise auprès de nous, et la permission d'acheter chez lui du blé et du grain. Le khalifa leur a promis son entremise, mais a refusé les denrées.

Les Harars sont également en voie de soumission.

Chronique.

Nous avons rendu compte dans notre dernier numéro d'un procès dans lequel le tribunal civil de Lyon, conformément à sa jurisprudence constante, a jugé que la location d'un appartement faite à une fille publique constitue un trouble apporté à la jouissance des locaux voisins, et doit entraîner la résiliation de leurs baux, à l'exception de la fille publique par le propriétaire.

Cette décision est intervenue à propos d'une location passée à une femme de mauvaise vie dans la petite rue Longue. A ce sujet, d'honorables négociants de cette même rue nous écrivent pour se plaindre de la tolérance abusive que montre la police à l'égard d'une maison de prostitution située en face de leur magasin. Après avoir fait d'inutiles démarches pour se débarrasser d'un aussi fâcheux voisinage, les négociants dont nous parlons ont insisté pour que du moins la police fit exécuter les arrêtés municipaux qui défendent aux prostituées de se livrer, pour l'exercice de leur industrie, à aucune manifestation extérieure; sur ce point encore leurs sollicitations ont été vaines. Un pareil déni de justice est vraiment inconcevable, et mériterait, s'il se prolongeait, d'être très sévèrement qualifié. Nous sommes convaincus que les chefs de la police ont donné des ordres pour faire cesser le scandale dont nos correspondants se plaignent à si juste titre. Pourquoi ces ordres ne sont-ils pas exécutés? Ne dirait-on pas que les agents subalternes prennent à tâche d'autoriser les reproches de complaisance stipendiée qu'à tort sans doute le public leur adresse depuis longtemps?

(Moniteur Judiciaire.)

L'administration du chemin de fer nous adresse la note suivante :

« La voûte du percement de Rive-de-Gier s'est abaissée d'une manière sensible, par suite d'un nouvel affaissement de terrain produit par l'exploitation des mines de houille des concessions des Combes et de Couzon, au-dessus desquelles ce percement se trouve établi.

« La compagnie du chemin de fer a pris immédiatement les mesures nécessaires pour reconstruire et rehausser les parties de la voûte dont l'abaissement aurait pu entraver la circulation. Ces travaux de maçonnerie sont opérés pendant la nuit, depuis huit heures du soir jusqu'à six heures du matin, en réservant une heure d'intervalle pour le passage des deux trains de nuit.

« Les précautions les plus minutieuses sont observées pour éviter tout danger d'éboulement. Indépendamment de la surveillance de l'atelier de nuit, le percement est constamment visité pendant le jour, et particulièrement avant chaque passage, par des cantonniers spécialement affectés à ce service. Les parties en réparation sont éclairées nuit et jour.

« M. le sous-préfet et M. l'ingénieur de l'arrondissement de Saint-Etienne se sont rendus en dernier lieu à Rive-de-Gier pour constater l'état du tunnel, et l'ont examiné dans toutes ses parties.

« Hier, dans la soirée, sur le pont de la Guillotière, un ébéniste de la rue de la Charité traînait une charrette chargée de meubles, lorsque deux lourdes voitures, se dirigeant chacune d'un côté opposé, se sont trouvées sur le même point que lui et ont causé sa mort. Ce malheureux ayant voulu en ce moment passer entre les

deux voitures, le moyen de l'une a accroché sa charrette, l'a fait dévier précipitamment, et, par ce choc, il a été jeté sous la roue de l'autre voiture qui l'a broyé. Transporté à l'hôtel-Dieu, il y a expiré quelques instants après.

— M. Boulachon, curé de Saint-Pothin, aux Brotteaux, est mort hier matin, après quelques jours de maladie. Ce prêtre, d'un âge peu avancé et d'un esprit tolérant, était aimé de ses paroissiens.

— Dimanche, jour de Pâques, deux messes seront exécutées sous la direction de M. Maniquet : la première, à huit heures du matin, par les élèves et dans la chapelle du Collège royal; la seconde, à dix heures, dans l'église Saint-Bonaventure, par les élèves de l'école centrale de chant.

— M. Cras, jeune violoniste de talent, premier prix du Conservatoire, donnera lundi, à midi, au Cercle philharmonique du Nord, un concert dans lequel on entendra nos principaux artistes.

Nouvelles diverses.

Nous avons reçu aujourd'hui deux lettres relatives aux mineurs ensevelis dans le souterrain de Courcelles. L'équipage de sonde envoyé par M. Degousée est arrivé sur les lieux hier à trois heures du matin. Le chef-ouvrier chargé de le faire manœuvrer voulait aussitôt se mettre à l'œuvre; mais l'ingénieur en chef et les deux ingénieurs ordinaires qui dirigent les travaux, s'y sont opposés, prétendant qu'il y aurait péril à commencer l'opération de sondage avant qu'on eût construit un coffre de 50 centimètres carrés dans la galerie où le sondage doit avoir lieu, de manière que si cette galerie venait à s'écrouler, les ouvriers pussent se sauver par ce coffre.

Un instant on a eu des craintes très vives. La rigole par laquelle, depuis six jours, on communiquait avec les mineurs, venait de s'obstruer; il a fallu travailler à la débarrasser, et on a pu y réussir; mais les eaux sont très abondantes, et leur écoulement n'ayant lieu que lentement, il en résulte des difficultés de communication qu'il est facile de comprendre.

On a été obligé d'abandonner la première galerie de sauvetage qui, ouverte dans l'éboulement même, n'a abouti qu'à des blocs de grès qu'on ne pouvait pas songer à percer. On a commencé une nouvelle galerie mieux dirigée.

« Les ouvriers emprisonnés, dit l'une de nos lettres, sont d'ailleurs bien logés; ils ont 200 mètres de galerie bien sèche pour se promener. Ils peuvent rester là aussi long temps que cela sera nécessaire, sans souffrir, pourvu que les vivres et l'air ne manquent pas, et comme, en définitive, l'éboulement n'a guère plus de vingt mètres d'épaisseur, la sonde peut percer cela très rapidement. »

Quant au sauvetage, il paraît qu'il exigera encore huit jours.

— M. le directeur général des contributions indirectes vient, comme son collègue des douanes, d'adresser aux agents de son administration une circulaire concernant l'exécution de l'ordonnance du 26 février 1846, portant réduction du droit sur les sels destinés à l'alimentation des bestiaux. Cette circulaire, qui est très longue, est publiée aujourd'hui par le Moniteur.

Liste des personnes décédées du samedi 28 mars au vendredi 3 avril inclusivement.

Antoinette Roger, femme Collomb, 52 ans, charpentier, chaussée Perrache, 18. — Claude Patel, 80 ans, rentier, rue Sainte-Hélène, 20. — Marie Julien, fille de Jean, 45 ans, crocheteur, place de Trion, 4. — Hippolyte Bayle, 24 ans, menuisier, chaussée Perrache, 1, célibataire. — Eugène Vauchet, 27 ans, soldat au 27^e de ligne, chaussée Perrache, célib. — Louise Rondonneau, femme Bronde, 46 ans, directrice du moulin à vapeur de Perrache, rue Vaubecour, 42. — Marie-Iphigénie Vigne, 25 ans, ouvrière en soie, rue Tolozan, 11, célibataire. — Jean-Jacques Dervieu, 59 ans, avocat à la cour royale de Lyon, quai de l'Archevêché, 28. — François Pichot, 45 ans, teinturier, quai Peyrolerie, 156. — Benoîte Jaricot, veuve Bailly, 74 ans, dévideuse, rue Casati, 3. — François Paivet, 32 ans, négociant, place Saint-Clair, 2, célibataire. — Hippolyte Finot, 25 ans, dessinateur, rue Clermont, 26, célibataire. — Marie Guerin, femme Pâtel, 71 ans, rentière, côte des Carmélites, 21. — Jean-Claude Dagenoz, 49 ans, ouvrier en soie, rue Tramassac, 33. — Marie Roubin, veuve Berthet, 87 ans, rentière, rue du Plat, 13. — Jean-Claude Givre, 35 ans, teinturier, rue Sala, 40. — Benoît Chavaron, 46 ans, rentière, rue de la Poulaterie, 1. — Anne Jacquet, veuve Mandat, 80 ans, sans profession, Grande-Côte, 22. — François Four, 21 ans, tourneur sur métaux, célibataire, rue Buisson, 4. — Marguerite Garachon, 21 ans, sans profession, célibataire, rue Puits-d'Ainay, 4. — Pétronille Garde, 74 ans, ancienne domestique, rue de la Liberté, 4. — Marc Carles, 50 ans, marchand de peaux, rue Grôlée, 26. — Jean-Guillaume Bordes, 34 ans, employé au service des lits militaires de Lyon, célibataire, quai Sainte-Marie-des-Chânes, 28. — Félicité Jovard, femme Dalmais, 59 ans, tulliste, rue Bonnevaux, 17. — Jeanne Salignat, femme Delorme, 63 ans, charcutier, rue Saint-Jean, 40. — Isaac Corf, 78 ans, rentier, célibataire, rue Ecorcheboeuf, 18. — Nicolas Ablerella, 58 ans, plâtrier, célibataire, rue Confort, 17. — Françoise

Blanchin, 70 ans, rentière, célibataire, rue des Bouchers, 13. — Julie Lacombe, fille d'Antoine, 44 ans, le père négociant, place de la Miséricorde, 10. — Marie Vignard, femme Martin, 49 ans, peintre en bâtiments, rue Basseville, 1. — Narcisse Mengin, 26 ans, frère des écoles chrétiennes, célibataire, montée Saint-Barthélemy, 24. — Cécile Bletty, 54 ans, journalière, célibataire, rue de Penthièvre, 11. — Catherine Cumin, femme Peyrachon, 61 ans, rentière, rue de Sarron, 3. — Madeleine Chaumier, veuve Berger, 71 ans, blanchisseuse, rue Saint-Georges, 60. — Elisabeth Pierre, 43 ans, modiste, célibataire, rue du Commerce, 59. — Pierre-Louis Maître, 48 ans, rentier, rue Clos-Flandrin. — Louis Faure, 60 ans, voiturier, chaussée Perrache, 127. — Antoine-Abel Teynard, 75 ans, rentier, rue de la Reine, 55. — Jean-Baptiste Rajon, 55 ans, cordonnier, quai Humbert, 2. — Philiberte Pennet, 26 ans, lingère, rue Saint-Côme, 7. — Marguerite Baret, 28 ans, ouvrière en soie, célibataire, passage Thiaffait. — Louis Brossard, 87 ans, rentier, rue Bodin, 23.

Hôpitaux.....	64
Enfants au-dessous de 7 ans..	18
Mariages.....	15
Naissances.....	407

Bulletin de la Bourse de Paris du 9 avril 1846.

La bourse a commencé avec une forte apparence de hausse. On a fait 83 1/2 avant l'ouverture; mais le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 83 7/8. Des ventes nombreuses, commencées immédiatement après l'ouverture, ont écrasé les cours. Le 3/0/0 est tombé au parquet à 83 60, et dans la coulisse à 83 65. Il a fermé au parquet à 83 60. Après la clôture, il est resté à 83 37 1/2. Les affaires sont très animées.

Les chemins de fer avaient d'abord montré de la tendance à la hausse; mais il y a eu des offres tellement considérables que la baisse s'en est suivie et a en partie annulé l'amélioration qui s'était fait sentir à la bourse d'hier.

CHEMINS DE FER.			
Trois pour cent.....	83 65	Saint-Germain.....	» »
Quatre pour cent.....	106 25	Versailles (rive droite)...	530 »
Quatre et demi pour cent..	» »	— (rive gauche) ..	360 »
Cinq pour cent.....	119 85	Paris à Orléans.....	1223 »
Emprunt de 1844.....	» »	Paris à Rouen.....	1033 »
Trois pour cent belge....	» »	Rouen au Havre.....	745 »
Quatre 1/2 p. 0/0 belge....	» »	Avignon à Marseille.....	» »
Cinq pour cent belge....	» »	Strasbourg à Bâle.....	235 »
Cinq pour cent napolitain..	» »	Orléans à Vierzon.....	677 50
Récépissés Rostchild.....	101 25	Orléans à Bordeaux.....	630 »
Cinq pour cent romain.....	101 »	Amiens à Boulogne.....	503 »
Cinq pour cent portugais..	» »	Monterea à Troyes.....	420 »
Trois pour cent espagnol..	36 5/8	Bordeaux à La Teste.....	165 »
Deux 1/2 p. 0/0 hollandais..	» »	Chemin du Nord.....	760 »
Banque de France.....	3400 »	Fampoux à Hazebrouck..	460 »
Comptoir d'Escompte.....	1180 »	Dieppe et Fécamp.....	450 »
Banque belge.....	900 »	Paris à Strasbourg.....	522 50
Caisse Lafitte.....	1210 »	Tours à Nantes.....	552 50
Obligations de Paris.....	1360 »	Paris à Lyon.....	575 »

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 11 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		15 COURANT.		FIN COURANT.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Avignon à Marseille	»	»	902 50	»	900	905
prime.....	»	»	»	»	915	»
Paris à Orléans.....	»	»	1220	1222 50	1221 25	1220
prime.....	»	»	»	»	1235	»
Paris à Rouen.....	»	»	1050	1028 75	1030	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	665	»	665	665
prime.....	»	»	»	»	»	»
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Strasbourg à Paris.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Tours à Nantes.....	»	»	»	»	»	»
prime.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	760	761 25	760	761 25
prime.....	»	»	»	»	770	»
Paris à Lyon.....	»	»	572 50	575 75	572 50	575
prime.....	»	»	576 25	»	585	»

Le gérant responsable, B. MURAT.

Les amis de la famille Barrillon qui, par l'effet d'un oubli involontaire, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de M. Barrillon père, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme une invitation pour assister aux funérailles, qui auront lieu dimanche 12 avril.

Le convoi partira du domicile du défunt, situé à la Croix-Rousse, 65, rue de Cuire, à midi, pour se rendre à l'église de Cuire.

AVIS. M. Jean-Claude Viallon, qui était huissier à Lyon, vient le public qu'il est en instance pour retirer le cautionnement qu'il a versé, en sadite qualité, au trésor royal, et que ceux qui croiraient devoir s'y opposer peuvent le faire conformément à la loi.

A VENDRE.
UNE JOLIE BUVETTE
SITUÉE DANS UN BEAU QUARTIER.
Le loyer est de 250 fr. Il y a un vaste entresol.
S'adresser rue Sainte-Claire, 17. (1275)

VENTE
DU DOMAINE DE NOALLY,
Situé sur la commune de Violay (Loire).
Ce domaine a une contenance de 73 hectares 54 ares; il consiste en bâtiments de maître et fermier, jardins, vergers, prés, bois taillis, terres, pâturages et terres verchères.
S'adresser pour la vente aux fondés de pouvoir, MM. Etienne Matagrin, Antoine Sonneroy et Champier aîné, domiciliés à Tarare (Rhône). (1229)

A LOUER DE SUITE Une chute d'eau, d'une force, avec bâtiments vastes et propres à tout genre d'industrie, situés à 20 kilomètres de Lyon.
S'adresser à M^e Sain, notaire à Lyon, place de la Comédie. (398)

AVIS. L'assemblée générale ordinaire de MM. les actionnaires de la Compagnie d'assurances contre l'incendie aura lieu le 11, à Lyon, le mercredi vingt-neuf avril courant, à midi.
Il faut être propriétaire de cinq actions au moins depuis six mois révolus pour avoir le droit de voter à cette assemblée. (1279)

A VENDRE OU A LOUER. Un établissement de bains.
S'adresser, de neuf heures du matin à midi, à M. Chapeau aîné, rue des Célestins, 6. (442)

A LOUER. Une Brasserie située à Tournus et pourvue de tous les ustensiles nécessaires à une fabrication de 3 à 4,000 hectolitres de bière. Elle donnera immédiatement de très beaux bénéfices à un brasseur expérimenté.
S'adresser, à Tournus, au propriétaire, M. Ch. Dugrivet. (423)

CONTRIBUTIONS DIRECTES.
Bureau spécial de réclamations sur le foncier, personnel et mobilier, les portes et fenêtres, et les patentes, ouvert tous les jours de 9 à 4 heures, sous la direction de M. Paul Bonnel, ex-secrétaire en chef de la mairie de la Guillotière, rue Belle Cordière, 19, au 2^e, à Lyon. (1260)

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Le premier mai prochain, l'étude de M^e Duguey, notaire à Lyon, sise actuellement rue du Plat, n^o 2, sera transférée même rue, n^o 10, au 1^{er}. (3697)

MAISON D'ABONNEMENTS AUX JOURNAUX
INSERTIONS.
On trouve chez M. E. LAYRUT, rue Bourbon, n. 2 bis, à l'entresol, plus de cent journaux de province en sous-abonnements.
S'y adresser de neuf heures du matin à cinq heures du soir. (1273)

GAZ DE BOURGOIN.
MM. les actionnaires sont prévenus qu'ils peuvent recevoir, chez M. Giraud neveu, rue des Capucins, le semestre échu le 1^{er} avril, à 9 0/0 l'an. (425)

Changement de domicile.
A partir de la Saint-Jean 1846, l'étude de M^e FAVRE, notaire, sera transférée place des Terreaux, n. 9, au 2^e étage, à l'angle de cette place et de la rue Sainte-Marie. (3990)

A DOMICILE.
BAINS RUSSES,
AROMATISÉS, SULFURÉS ET PARFUMÉS.
La disposition des appareils permet de donner ces sortes de bains dans les appartements, sans crainte de détériorer les meubles ou tentures qui les décorent.

DÉPOT GÉNÉRAL :
Port Saint-Clair, n^o 21, cour des Fièvres;
Place Bellecour, chez M. Duret, tapissier;
A la Guillotière, chez M. Boissonnet, pharmacien. (438)

SICCATIF BRILLANT
POUR LA MISE EN COULEUR DES APPARTEMENTS, CARREAUX ET PAVÉS,
SANS FROTTEGE,
De RAPHAËL, de Paris.
Le seul dépôt, à Lyon, est toujours chez MM. Falque et Besson, droguistes, place de la Platière, 7. (405)

AVIS ESSENTIEL BON A COMMUNIQUER.
Le sieur GERVAIS, qui a trouvé depuis peu, comme on le sait, le moyen d'éviter l'opération tant redoutée de l'extraction des racines des cors qu'il fait disparaître sans douleurs, prévient qu'il quitte Lyon définitivement mardi prochain, et que son dépôt est établi chez le concierge du n^o 17 de la rue Saint-Dominique, auquel il faut toujours réclamer le prospectus avec le baume, vendu 1 f. 25 c. comme précédemment. (443)

AVIS AU HAUT COMMERCE.
Un homme de quarante-trois ans, ancien subrécargue sur navire américain, au fait des affaires avec l'Angleterre, l'Amérique, l'Inde et la Chine, parlant et écrivant l'anglais aussi correctement que le français, désire trouver un emploi, soit pour la correspondance, soit pour les voyages.
S'adresser franco à M. W. X., chez M^{me} Chardon, libraire, rue Luizerne. (430)

AVIS. L'ancien magasin de M. J. Villard, qu'il a cédé à sa nièce, M^{me} Bès, fabricant de couvertures, qui tient les mêmes articles, toiles, laines pour matelas, crin, plumes, couverts, tapis, est toujours rue de la Caze, 10. (343)

AVIS. Un ancien exilé se recommande à MM. les propriétaires pour une place de concierge. Il donnera tous les renseignements désirables. — S'adresser chez M. Gonet, cordonnier, rue Confort, 23, à Lyon. (437)

VENTE AUX ENCHÈRES

APRÈS DÉCÈS.

Le mercredi 15 avril 1846, à onze heures du matin, il sera procédé dans la salle des ventes publiques des commissaires-priseurs, place du Port-du-Temple, 42, au 1^{er} étage, à la vente aux enchères de onze couverts, une cuillère à ragoût, un pocho, onze cuillères à café, deux salières, un moutardier, un gobelet, le tout en argent; une paire de lunettes montées en argent, une bague en or garnie de pierres, etc.

Tous ces objets dépendent de la succession bénéficiaire de dame Marie-Elisabeth Guilliet, veuve de M. Antoine Poizat, qui était rentière, place du Concert, 8. (3155)

Etude de M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, n. 15.

VENTE AUX ENCHÈRES

D'UN PRÉ

Situé à Villeurbanne, Près de la place Dauphine.

Le samedi deux mai 1846, à l'heure de midi précis, il sera procédé, en l'étude et par le ministère dudit M^e Thiaffait, à la vente aux enchères, en quatre lots séparés, d'un pré situé à Villeurbanne (Isère), au mas des Sautains, territoire des Balnes-Viennoises, près de la place Dauphine, et traversé par le ruisseau de la Rize, dont les eaux, qui ne tarissent jamais, peuvent être utilisées pour l'exploitation d'une tannerie ou de toute autre industrie.

Contenance des lots.	Mises à prix.
1 ^{er} lot. » hect. 52 ares. 75 cent.	4,250 fr.
2 ^e — » 52 75	3,780
3 ^e — » 52 75	3,360
4 ^e — » 52 75	2,940

Total : 2 hect. 11 ares. » cent. 14,330 fr.

Une enchère générale aura lieu sur les quatre lots réunis après les enchères partielles.

S'adresser, pour plus amples renseignements : 1^o à M^e Guillard, notaire à Villeurbanne; 2^o et, à Lyon, audit M^e Thiaffait, notaire, dépositaire des titres de propriété, et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (3320)

Etude de M^e Gallay, notaire à Lyon, rue Lafont, 5.

ADJUDICATION VOLONTAIRE,

Le 20 avril 1846, à 11 heures du matin, A Lyon, en l'étude de M^e Gallay,

1^o Du cinquième étage, de trois pièces avec cabinet, cave et greniers; 2^o Et de l'usufruit seulement, sur une tête de quarante-un ans et demi, du quatrième étage;

Le tout dépendant d'une maison située à Lyon, rue du Pas-Etroit, n° 1, à l'angle de la rue Henry; Sur la mise à prix de 7,000 f. S'adresser à M^e Gallay pour voir le cahier des charges, et même pour traiter de gré à gré avant l'adjudication. (3234)

A VENDRE Un atelier de pliage ayant une bonne clientèle. S'adresser à M. Servet, rue de l'hôpital, n. 2, au magasin. (435)

A VENDRE Un joli billard moderne et un beau comptoir à l'usage d'un café. S'adresser, pour voir et traiter, grande rue Sainte-Catherine, 15, au concierge, à Lyon. (445)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbolat, rue Mulet, 2.

A VENDRE pour cause de santé. — Bon fonds d'épicerie situé dans le quartier des Terreaux, faisant 60 à 70 f. de recette par jour. — Location très modérée. S'adresser audit M^e Barbolat, chargé de la vente et de l'achat d'un grand nombre de propriétés et de fonds de commerce de toutes professions. (432)

Même bureau. **A VENDRE** pour cause de départ. — Un bon fonds de café en très bon état, bien situé. — Location à bas prix. (439)

Même bureau. **A VENDRE** pour cause de départ. — Un cabaret vinaigre, situé dans le quartier de la Préfecture. — Location modérée. — Prix : 2,500 f. (436)

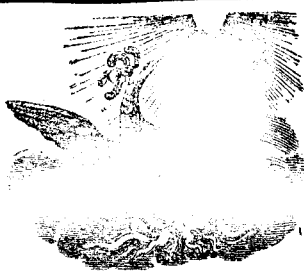
A VENDRE OU A LOUER, UNE MAISON Située rue des Missionnaires, n° 14, à la Croix-Rousse. Elle est composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, de deux pièces au 1^{er} étage et de trois pièces au deuxième, d'une bonne cave voûtée, d'un jardin avec boutasse, puits et cour. S'adresser chez M. Clermontel, place Rouville, maison Brunet, au rez-de-chaussée. (418)

A VENDRE pour cause de décès. — Un fonds de marchand de peaux et de vin, rue Grôlée, n. 26, à Lyon. On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'y adresser. (444)

A VENDRE pour cause de départ, un joli Fonds de vinaigrier, aubergiste et logeur, situé à la Guillotière, sur une des places les plus fréquentées. On donnera facilités pour le paiement. — S'adresser à M. Rogier, café des Quatre-Saisons, cours Bourbon, à la Guillotière. (417)

RENTES

VIAGÈRES.



DOTS

DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie.

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie : QUATRE MILLIONS, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Directeurs à Lyon : MM. Guynemer et Eug. Roucler, quai de Retz, 37.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles. La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. Letaux est fixé pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9 51	—	à 60
10 68	—	à 65
12 »	—	à 70
14 89	—	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Eo. REVEL, rue Neuve de la Préfecture, n° 1.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

(4495)



TRÉSOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Moutet fils, épicerie, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicerie, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus : Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Selliers; à Mâcon, Roanne-Gerbé, confiseur. (4875)

COMPOSÉ HYGIÉNIQUE

CONTRE LA CHUTE DES CHEVEUX ET LEUR DÉCOLORATION

DU Docteur CARPANTIE, médecin et membre de la Société médicale de Paris.

L'auteur s'est livré à de nombreux travaux pour élaborer cette préparation, qui arrête spontanément la chute des cheveux. Les suffrages qu'il a obtenus des membres du conseil médical de la capitale, qui ont examiné les substances médicamenteuses de son Composé, lui ont assigné une supériorité remarquable sur toutes les productions de ce genre. Il peut donc offrir le meilleur hygiénique connu jusqu'à ce jour. Un traité sur la maladie des cheveux est délivré à son dépôt, chez M. Colombard, parfumeur, rue Saint-Dominique, 16. (6132)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxions blanches irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 31, au 1^{er}, à Lyon. — Dépôts à MACON, chez M. Voituret, rue Municipale; à RIVE-DE-GIER, chez M. Reynaud, tous pharmaciens; à ST-ETIENNE, à la pharmacie Rigolot; à PARIS, chez M. Martin, pharmacien, rue Neuve-des-Petits-Champs; 15, et dans toutes les villes de France et de l'étranger. (4956)

DEMANDE D'EMPLOI. Un homme de quarante-quatre ans, ayant fait ses classes et muni de bons renseignements, désirerait une place de répétiteur d'enfants ou d'homme de confiance en une maison de commerce ou d'éducation. S'adresser à M. Vial, rue Bonnevaux, 9 et 11, à Lyon. (6427)

A VENDRE d'occasion, un assortiment de portes palières et portes de chambres de toutes dimensions, placards, fermesures, croisées et autres boiseries, à des prix très modérés. S'adresser à M. Drizet, menuisier, rue Tramasac, 16, près la place Saint-Jean. (440)

MALADIES DES VOIES URINAIRES

ET DES ORGANES DE LA GÉNÉRATION.

M. docteur GAS traite exclusivement les maladies des voies urinaires et des organes de la génération, lithotritie (broiement de la pierre dans la vessie), rétrécissement du canal de l'urètre, rétention et incontinence d'urine, maladies vénériennes, etc. (5880) M. le docteur Gas demeure place Bellecour, n. 23.

A LOUER pour la Saint-Jean, deux jolis appartements agencés, l'un de six pièces et un cabinet, l'autre de quatre pièces et un cabinet, situés quai d'Occident, place Napoléon et rue Vaubecour, n. 42. S'y adresser. (1276)

AVIS. Pour cessation de commerce, un très bon et ancien fonds de confiseur à vendre, situé dans un des quartiers les plus fréquentés de la ville. On donnera toutes les facilités pour le paiement. S'adresser à M. Fieure, teneur de livres, rue de la Loge, 2. (1274)

Sirop et Pâte pectorale d'escargots,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS. Prix : 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 11. (4352)

A LOUER A UN PRIX MODIQUE,

avec jouissance d'un joli jardin, pour une famille peu nombreuse de rentiers ou bourgeois aimant le bon air et la tranquillité, un BEL APPARTEMENT boisé et fraîchement décoré. Par la proximité du lieu, on jouit des avantages de la ville et de la campagne. Il y a une belle vue.

S'adresser avenue des Charpenes, allée des Pavillons, 3, aux Brotteaux. (6426)

A LOUER DE SUITE. Grands et petits appartements,

dans une superbe position, à Saint-Genis-Laval. — Beaux ombrages, belles eaux. S'adresser, audit lieu, à M. Caron, boulangier. (408)

A LOUER en totalité ou en partie, une

Maison de campagne composée de dix-huit pièces réparées à neuf et meublées, située dans une belle position, côté du Rhône, ayant la jouissance d'un clos très ombragé, à une demi-heure de la ville. Le jardinier y tient une vache pour le laitage.

S'adresser quai Bon-Rencontre, n° 67, près du pont de l'Hôpital. (1351)

A AFFERMER,

Pour le 1^{er} novembre 1846,

LES MOULINS DE VAUBERET,

Appartenant aux hospices civils de Montbrison, Situés à un kilomètre de cette ville, sur la rivière de Vézère.

Ces moulins se composent :

1^o De deux petits moulins à seigle et froment; 2^o Et de grands moulins dits à la française, avec vastes bâtiments d'exploitation, habitation bourgeoise, jardin, serres, prés, terres et vignes.

La ferme sera donnée aux enchères, au bureau de la commission des hospices, seant à Montbrison, à la Charité, le neuf mai prochain, à une heure de l'après-midi, en trois lots distincts, ou en totalité. (1274)

On pourra prendre communication du cahier des charges au secrétariat de la commission, et en l'étude de M^e Clairret, notaire à Montbrison.

PROCÈDES-RUOLZ.

DÉSIR ET ARQUICHE,

SEULS CONCESSIONNAIRES.

Fabrique et Magasin, rue Tramassac, 22. — Magasin, place des Terreaux, 19.

Couverts de tous genres argentés et en vermeil, imitant parfaitement l'or et l'argent; candélabres, lustres, réchauds, cafetières, théières, chocolatières, porte bouteilles, plats ronds et ovales à filets et contours, plateaux unis et damasquinés, etc., etc., et en général tout ce qui concerne le service des maîtres d'hôtel, des cafetiers et des restaurateurs.

On remet à neuf les bronzes et les vieux plaqués.

On expédie pour la France et l'étranger. Bronzes et vases sacrés d'église en modèles très variés. (6300)

DILIGENCE EN POSTE DE LYON A GENÈVE

ET RETOUR.

MM. DAVID frères ont l'honneur de prévenir MM. les voyageurs et le commerce qu'ils ont établi depuis le 1^{er} avril un service de concurrence de Lyon à Genève, pour le transport des voyageurs et marchandises.

Ce service, fait avec la plus grande célérité, mérite la confiance et la préférence.

Les bureaux sont : A Lyon, chez L. Jocteur, port des Cordeliers, même bureau que le courrier du commerce pour Grenoble et la voiture pour Chambéry par Belley; A Nantua, chez David frères; (429) A Genève, chez Malherbes, hôtel du Lion d'Or.

VENTE POUR LIQUIDATION.

PIANOS.

Rue de Bourbon, 6. (381)

A VENDRE une jolie Propriété située à Saint-Genis-les-Ollières, ayant vigne, terre, arbres à fruits, une avenue, bonne eau courante, puits, etc. — S'adresser à M. Barbolat, chargé de l'achat et de la vente de grand nombre de propriétés et fonds de commerce de toute profession. (414)

CAPSULES DE RAQUIN.

Elles sont approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MÉDECINE comme infiniment supérieures aux Capsules Mothes et à tous les autres remèdes, quels qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents et chroniques, fluxions blanches, etc.

A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. — Dépôt à Lyon, chez MM. LARDET, place de la Préfecture, MALIGNON, rue Mercière, et à la PHARMACIE DES CÉLESTINS. (4746)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.

Rue de la Poulaterie, 19.